



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les faits saillants sur le développement durable contenus dans le rapport En Mouvement pour le Climat 2021 du Mouvement Desjardins

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

Préparé conformément à la norme internationale de missions de certification 3410 – *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre* (International Standard on Assurance Engagements - *Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements* « ISAE 3410 »)

Le contenu du présent rapport est strictement confidentiel et son utilisation est restreinte. L'utilisation non autorisée d'une partie ou de la totalité du présent rapport est strictement interdite.

Table des matières

SECTION I : Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur le « Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » contenu dans le rapport En Mouvement pour le Climat 2021 du Mouvement Desjardins.....	3
SECTION II : Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins	6



SECTION I : Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur le « Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » contenu dans le rapport En Mouvement pour le Climat 2021 du Mouvement Desjardins

Au conseil d'administration et à la direction du Mouvement Desjardins

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard du « Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » (« l'objet de la mission ») contenu dans le rapport En mouvement pour le Climat (« Rapport Climat ») du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021. La mission a été réalisée par une équipe multidisciplinaire de professionnels de la certification en exercice, d'ingénieurs et de spécialistes de l'environnement.

Étendue des travaux et objet de la mission

L'étendue de nos travaux est limitée exclusivement au « Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » (voir Section II) et ne couvre aucune autre information, note, section ou paragraphe du Rapport Climat 2021 du Mouvement Desjardins.

Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les chiffres comparatifs des exercices précédents ou sur les tendances, les écarts et les autres informations n'ayant pas été mentionnés expressément dans ce paragraphe sur l'étendue des travaux et l'objet de la mission.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation du « Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » conformément aux principes et aux exigences du *Greenhouse Gas Protocol – A Corporate Accounting and Reporting Standard Revised Edition* qui ont été appliqués comme il est expliqué dans l'annexe (les « critères applicables »). La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un l'objet de la mission exempt d'anomalies significatives.

Incertitude inhérente

Les données non financières sont soumises à un plus grand nombre de limitations inhérentes que les données financières en raison de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les sonder ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données reposent sur des hypothèses et des jugements personnels.

La quantification des gaz à effet de serre comporte également une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

Notre travail n'a en aucun cas porté sur les données présentées pour des exercices précédents ou sur des prévisions et des cibles futures. Nous n'avons pas effectué de travaux autres que ceux convenus selon l'étendue délimitée et nous avons donc limité notre conclusion à l'objet de la mission susmentionné.



Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur le « Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins », sur la base des éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3410, *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre (« NCMC 3410 »*, publié par l'International Auditing and Assurance Standards Board. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que le « Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » est exempt d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives dans la préparation du « Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » découlant d'une non-conformité aux critères applicables concernant les GES.

Compte tenu des circonstances de la mission, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures énumérées ci-dessus, nous avons :

- au moyen de demandes d'informations, acquis une compréhension de l'environnement de contrôle du Mouvement Desjardins et des systèmes d'information pertinents pour la quantification et la déclaration des émissions;
- évalué si les méthodes utilisées par le Mouvement Desjardins pour établir des estimations sont appropriées et si elles ont été appliquées de façon uniforme. Cependant, nous n'avons pas testé les données sur lesquelles les estimations sont fondées ni établi nos propres estimations par rapport auxquelles évaluer les estimations du Mouvement Desjardins;
- vérifié l'exactitude mathématique du calcul des variations en lien avec les émissions de GES de la période comparative du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020 incluses dans le « Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins ».

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification



et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que le « Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » contenu dans le Rapport Climat 2021 du Mouvement Desjardins préparé conformément aux critères applicables pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Objet de la déclaration et restriction à l'utilisation et à la diffusion

Le « Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » a été préparé conformément aux critères applicables afin d'aider la direction à faire rapport sur la performance et les activités de la société en matière de développement durable. Par conséquent, le « Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins » pourrait ne pas convenir à une autre fin. Notre rapport s'adresse uniquement au Mouvement Desjardins.

Nous consentons à la publication de notre rapport, dans son intégralité seulement, par le Mouvement Desjardins à sa discrétion, dans le Rapport Climat 2021 du Mouvement Desjardins, afin de permettre à la direction de démontrer qu'elle s'est acquittée de ses responsabilités de gouvernance en faisant préparer un rapport de certification indépendant sur les informations choisies contenues dans le rapport. Nous ne faisons aucune représentation ou garantie de quelque nature que ce soit au Conseil d'administration et à la direction du Mouvement Desjardins ou à tout autre tiers à l'égard de ce rapport.

Notre rapport ne doit pas être distribué à des tiers autres que le Mouvement Desjardins.

A handwritten signature in cursive script that reads "PricewaterhouseCoopers".
PricewaterhouseCoopers p.v.l./s.l.n.c.r.l.¹

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, Québec

Le 25 février 2022

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A113424

**SECTION II : Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre du
Mouvement Desjardins**

Le présent rapport sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) repose sur les principes et exigences stipulés dans le *Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (2015 - édition révisée)*. Ce rapport a aussi servi à élaborer la réponse au questionnaire CDP sur les changements climatiques et le rapport En Mouvement pour le Climat selon les recommandations du GIFCC. Desjardins a déclaré un total de **33 552 tonnes** d'équivalents en dioxyde de carbone (CO₂e) qui comprennent les émissions de portées 1, 2 et 3.

Le tableau suivant rend compte des émissions de portées 1, 2 et 3 du Mouvement Desjardins¹ pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

Portées	Source GES	Émissions en tonnes de CO ₂ e		Variation annuelle
		2020 ²	2021 ³	
Portée 1	Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont Desjardins a le contrôle opérationnel	6 938	5 489	(21 %)⁵
	Fuites de réfrigérants (SACO)	310	385	24 %⁴
	Carburants consommés par la flotte de véhicules du Mouvement et la navette Desjardins	940	746	(21 %)⁵
Total Portée 1		8 188	6 620	(19 %)
Portée 2	Consommation d'électricité et de vapeur des bâtiments dont Desjardins a le contrôle opérationnel	1 844	1 303	(29%)⁵
Total Portée 2		1 844	1 303	(29%)
Portée 3	Consommation d'énergie des bâtiments provenant de placements directs en immobilier de Desjardins (hors du contrôle opérationnel)	15 075	16 005	6% ^{6,7}
	Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements professionnels	3 477	1 636	(53 %)⁵
	Papier consommé	11 553	7 988	(31 %)⁵
Total Portée 3		30 105	25 629	(15 %)
Total		40 137	33 552	(16 %)

¹ Les données de 2021 ont été comptabilisées à l'échelle du Mouvement Desjardins dans son ensemble, pour les composantes suivantes : Réseau des caisses et ses centres, Fédération des caisses Desjardins du Québec, Desjardins Groupe d'assurances générales, Desjardins Sécurité financière, Desjardins Capital, Desjardins Gestion immobilière, Développement international Desjardins, Desjardins Gestion Internationale d'Actifs, Valeurs mobilières Desjardins, Groupe Technologies Desjardins, Desjardins Gestion des opérations des produits de placement, Desjardins Société de Placement et Groupe Services Partagés Desjardins. Les autres composantes du Mouvement Desjardins non spécifiées à cette liste sont exclues du périmètre de calcul.

² Les corrections apportées en 2020 concernent uniquement le recalcul de la consommation d'énergie dans les sites corporatifs loués par Desjardins. Une nouvelle source de données plus précise a été identifiée en 2021 pour estimer la répartition de sources d'énergie consommée pour cette catégorie de bâtiments (passage de 42 631 à 40 137 tonnes de CO₂e pour le total de 2020).

³ Périodes de déclaration : du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour les données concernant le papier consommé, les déplacements d'affaires et les SACO, ainsi que du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021 pour les données d'énergie des bâtiments.

⁴ L'augmentation de 24% des émissions liées aux fuites de réfrigérants est due principalement à la mise à jour des facteurs d'émissions selon le sixième rapport d'évaluation du GIEC (13%) et aux équipements de sites de Desjardins qui ont été réparés ou remplacés (11%).

⁵ Ces diminutions très importantes sont dues principalement à la pandémie de COVID-19. Pour les 12 mois de 2021 (comparé aux 9,5 mois en 2020), tous les déplacements professionnels ont été suspendus, et le télétravail a été obligatoire pour 90% des employés, ce qui a eu un impact majeur sur la diminution de la consommation de papier et, dans une moindre mesure, sur l'énergie. Pour l'électricité, une réduction dans les facteurs d'émissions de l'électricité du Québec (-29%) et l'Ontario (-6%) a aussi contribué à la baisse dans la portée 2. Finalement, des efforts gérés par les équipes d'approvisionnement pour remplacer le papier avec 0% de contenu recyclé par du papier 100% recyclé ont contribué à la baisse des émissions liées au papier consommé.

⁶ Les émissions financées de Desjardins associées aux placements directs en immobilier seront à partir de cette année séparées des émissions opérationnelles et incluses dans le total des émissions financées (Catégorie 15-investissements) dans les divulgations pertinentes.

⁷ La légère augmentation est due à une hausse dans la consommation estimée de gaz naturel du parc immobilier détenu dans le portefeuille de placements directs en immobilier.

Méthodologie et hypothèses

Nouvelle répartition de portées en 2021

En 2021, la répartition par portée des émissions du bilan de Desjardins a changé, en ce qui concerne nos émissions de GES liées aux bâtiments. Les portées 1 et 2 contiennent uniquement les émissions des sites sur lesquels Desjardins a le contrôle opérationnel, autrement dit, l'influence sur la consommation d'énergie par ses employés (sites utilisés/occupés par les employés de Desjardins) et la portée 3 contient les émissions de sites de placements directs en immobilier sur lesquels Desjardins n'a pas de contrôle opérationnel (Portée 3, catégorie 15 selon le Protocole des gaz à effet de serre). La répartition par portée des émissions liées aux transports et à la consommation de papier demeure inchangée. Les émissions des années précédentes ont été redistribuées pour refléter cette évolution.

Portée 1

Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont Desjardins a le contrôle opérationnel

Pour les sites dont les volumes de consommation des combustibles fossiles sont connus, ces derniers sont extraits des systèmes de compilation des données d'énergie de Desjardins qui proviennent des factures et rapports de nos fournisseurs d'énergie. Ils comprennent les volumes de diesel, d'huile à chauffage et de gaz naturel consommés par site pour l'énergie liée aux bâtiments.

Pour les sites dont Desjardins a seulement une visibilité sur les coûts des carburants, les volumes de carburants sont estimés à partir du coût unitaire moyen de la province pour le carburant en question.

Pour les sites où Desjardins n'a pas de visibilité sur les coûts, les volumes de consommation sont estimés en utilisant un coût moyen par superficie ($\$/m^2$) par source d'énergie qui est ensuite converti en quantité. Pour une partie des sites dans cette catégorie, la répartition des sources d'énergie est faite selon les résultats d'une enquête par bâtiment menée par l'équipe de Gestion Immobilière de Desjardins. La répartition des sources d'énergie pour les sites qui n'ont pas répondu à l'enquête est estimée selon des données de statistiques provinciales.

Les émissions ont été calculées en multipliant les volumes de carburants consommés par les facteurs d'émissions pertinentsⁱ.

Fuite de réfrigérants (SACO)

Le volume des rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) est établi en additionnant les volumes des rejets fournis par les gestionnaires immobiliers. Les émissions ont été calculées en appliquant le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) de chaque substanceⁱⁱ.

Carburants consommés par la flotte de véhicules du Mouvement et la navette Desjardins

Pour les véhicules possédés par les entités du Mouvement Desjardins, incluant le réseau des caisses, la consommation de carburant (en litres de diesel et d'essence) est calculée à partir des données kilométriques et de la cote de consommation de carburant de chaque véhicule.

La Navette Desjardins est constituée de deux autocars d'une capacité de 35 passagers qui transportent nos employés entre Lévis et Montréal. En raison de la pandémie de Covid-19, le service a cependant été suspendu depuis le 20 mars 2020 pour une durée indéterminée. La consommation de diesel par trajet de la navette est connue. La consommation annuelle est calculée sur la base du nombre de trajets.

Les émissions de la flotte de véhicules pour l'année 2021 et de la navette (pour le comparable dans ce dernier cas de l'année 2020) ont été calculées en multipliant ces volumes de combustibles fossiles par les facteurs d'émissions pertinents¹.

Portée 2

Consommation d'électricité et de vapeur des bâtiments dont Desjardins a le contrôle opérationnel

Les données de consommation d'électricité et de vapeur (en dollar ou en kilowattheure\$ ou en kWh) sont obtenues des manières suivantes :

- Pour les installations dont les consommations d'électricité sont connues, celles-ci sont extraites des systèmes de compilation des données d'électricité de Desjardins, qui proviennent des factures et des rapports des fournisseurs d'électricité.
- Pour les sites dont Desjardins a une visibilité sur les coûts de consommation d'électricité seulement, le volume d'électricité est estimé à partir du coût unitaire moyen (\$/kWh) de la province en question.
- Pour les sites où Desjardins n'a pas de visibilité sur les coûts, les volumes de consommation sont estimés en utilisant un coût moyen par superficie (\$/m²) par source d'énergie qui est ensuite converti en quantité. Pour une partie des sites dans cette catégorie, la répartition des sources d'énergie est faite selon les résultats d'une enquête par bâtiment menée par l'équipe de Gestion Immobilière de Desjardins. La répartition des sources d'énergie pour les sites qui n'ont pas répondu à l'enquête est estimée selon des données de statistiques provinciales.

Les émissions de GES ont été calculées en multipliant ces volumes d'électricité et de vapeur consommés ou estimés par les facteurs d'émissions pertinents¹.

Portée 3

Consommation d'énergie des bâtiments provenant de placements directs en immobilier de Desjardins (hors du contrôle opérationnel)

Pour les sites dont la consommation d'énergie est connue, les volumes consommés sont extraits des systèmes de compilation des données d'énergie de Desjardins, qui proviennent des factures et rapports de nos fournisseurs d'énergie.

Pour les sites n'ayant aucune visibilité ni sur les coûts ni sur les volumes des carburants, les volumes de carburants consommés sont estimés à partir d'une consommation moyenne de carburants en fonction de la superficie (m²). Cette consommation moyenne est calculée en utilisant les consommations réelles d'autres sites sous la propriété de Desjardins durant la même année.

Les émissions de GES ont été calculées en multipliant ces volumes d'énergie par les facteurs d'émissions pertinentsⁱ.

Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements professionnels

Les volumes d'essence (en litres) consommés par les véhicules de location sont établis à partir de la valeur des achats d'essence (en dollars canadiens). Ces montants sont ensuite convertis en volume à partir du coût moyen (\$/L) de l'essence, par géographie.

La distance totale parcourue par les véhicules personnels est établie en convertissant les frais de remboursement (\$), basés sur la distance en kilomètres, qui sont ensuite convertis en consommation d'essence (litres) à partir d'une consommation moyenne.

Les émissions sont ensuite calculées en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour les combustibles fossiles (décrite ci-dessus). Desjardins a présumé que tous les véhicules loués et personnels utilisaient de l'essence.

Les données de déplacements en avion (en km) sont obtenues par l'intermédiaire de notre agence de voyages et comprennent les tronçons de vol et la distance parcourue en avion. Les distances de vol sont ensuite converties en tonnes de CO₂e à l'aide des facteurs d'émissionsⁱⁱⁱ.

Les données de déplacements en train proviennent directement de VIA Rail. Les émissions de CO₂e sont calculées en multipliant les kilomètres obtenus par les facteurs d'émissions^{iv}.

Étant donné que les données des déplacements professionnels par autocars interurbains sont difficiles à obtenir de la part des fournisseurs et qu'elles représentent un très faible pourcentage des émissions de GES des déplacements (moins de 0,05%), elles ont été exclues de nos émissions depuis 2019. Le processus de cueillette est en cours de révision pour 2022.

Papier consommé

La majorité des quantités de papier consommé par l'ensemble du Mouvement proviennent directement des fournisseurs. Pour le réseau des caisses, une extrapolation est faite pour les caisses qui ne s'approvisionnent pas auprès de notre fournisseur principal de fournitures de bureau. Cette extrapolation se base sur la consommation moyenne de papier des caisses qui s'approvisionnent auprès de notre fournisseur principal. Les émissions de GES associées à la consommation de papier sont calculées à l'aide du calculateur de papier du *Environmental Paper Network* en fonction du volume et du type de contenu recyclé du papier.

ⁱ Rapport d'inventaire national 1990-2019: Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 2 et partie 3); US Energy Information Administration. Commercial Sector Energy Consumption Estimates, 2019; Ministère de la transition écologique, France. Chiffres clés de l'énergie – Édition 2020.

ⁱⁱ Sixième rapport d'évaluation du GIEC, 2021; ASHRAE Standard 34.

ⁱⁱⁱ 2021 Government Greenhouse Gas Conversion Factors for Company Reporting, Department for Business, Energy & Industrial Strategy (UK) (Tableau 37).

^{iv} Sustainability Report 2019, VIA Rail Canada (page 46).